

Sieou-fou, et son fils Tcheou Yuan-tsing, — pour le bénéfice général de tous les êtres vivants du monde de la Loi, pour celui des ancêtres, tant hommes que femmes (des donateurs pendant sept générations, pour leurs pères et mères actuellement en vie et pour tous les membres de leurs familles, grands et petits, — leur souhaitant le bien-être, — la troisième année tch'ouei-kong, le seizième jour du deuxième mois (3 avril 687), ont fait un Buddha et deux Bodhisattvas.

**Estampage 126 (Fig. 1389) <sup>1</sup>.**

Le disciple du Buddha Sie Fou, originaire du canton de Kao-tch'e, du district de Kou-hien de la sous-préfecture du San-yuan, de l'arrondissement de Yong, sa femme, dame Han Che-tchou et leur fils O-tseu ; ceux qui précèdent, pour le bénéfice de leurs ancêtres, tant hommes que femmes, de sept générations, pour celui de leurs père et mère actuellement en vie, et pour celui de tous les membres de leur famille, grands et petits, leur souhaitant le bien-être, ont fait un Buddha et deux Bodhisattvas. Achevé la troisième année tch'ouei-kong le vingt-sixième jour du quatrième mois (11 juin 687).

**Estampage 127 (Fig. 707 et 1390) <sup>2</sup>.**

Tchang Yuan-fou, originaire de la sous-préfecture de Wan-nien <sup>3</sup> dans l'arrondissement de Yong, afin que la maladie dont il souffre puisse être guérie, a fait avec respect une statue d'A-mi-t'o (Amitâbha), en même temps que deux Bodhisattvas. Achevé le deuxième jour du cinquième mois de la première année tsai-tch'ou (25 mai 689).

**Estampage 128 (Fig. 709 et 1391) <sup>4</sup>.**

La disciple du Buddha, dame Yao, femme de Lieou Ta-tsiang, pour le bénéfice de sa belle-mère défunte et en vue de la maladie dont elle souffre elle-même, a formulé le vœu de faire une niche avec une statue d'A-mi-t'o (Amitâbha). Elle souhaite que tous les êtres vivants du monde de la Loi aient part ensemble à ce principe du bonheur. L'œuvre méritoire a été achevée le troisième jour du sixième mois de la première année tsai-tch'ou (25 juin 689).

**Estampage 129 (Fig. 715 et 1392) <sup>5</sup>.**

Ting Kiun-chouen, tout d'abord en faveur du Souverain céleste et de

1. Cf. *HYFPL*, III, 16 b; *KKL*, VII, 33 b; *YFTKCWTM*, III, 21 b (ce dernier ouvrage lit 古鼎 le nom du district et 韓仕桂 le nom de la femme; il considère le mot *yeou*, que je traduis par « ceux qui précèdent », comme constituant le nom du fils).

2. Cf. *KKL*, VII, 36 a; *YFTKCWTM*, III, 22 a. — On remarquera, dans cette inscription et dans les cinq suivantes, quelques-

uns des caractères spéciaux inventés par l'impératrice Wou; cf. fig. 1731.

3. La sous-préfecture de Wan-nien fait aujourd'hui partie de la ville préfectorale de Si-ngan fou.

4. Cf. *KKL*, VII, 36 a; *YFTKCWTM*, III, 22 b.

5. Cf. *HYFPL*, III, 17 b; *KKL*, VII, 37 b; *YFTKCWTM*, III, 23 a. Ces deux derniers